



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

UN MEILLEUR ACCÈS AU PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT

Joliette, le 27 octobre 2015-Action-Logement Lanaudière avise les locataires que les critères du programme *Allocation-logement* ont été révisés tout récemment, programme mis en œuvre par la *Société d'habitation du Québec* et administré par *Revenu Québec*.

Le programme *Allocation-logement* vient en aide aux ménages à faible revenu qui consacrent une partie importante de leur revenu pour se loger. L'aide financière accordée peut atteindre jusqu'à 80\$ par mois, selon le nombre de personnes faisant partie du ménage, du type de ménage, du revenu et du montant de loyer. Dans le cas du critère du revenu, pour un couple ou une famille, le revenu annuel permis a été augmenté à 25 360\$ comparativement à 24 989\$ l'année passée ce qui permet un meilleur accès au programme.

Pour pouvoir bénéficier du programme, il faut être une personne seule de 50 ans et plus, un couple dont l'un des conjoints est âgé de 50 ans et plus, ou encore une famille ayant au moins un enfant à charge. Un autre changement de critère est donc que l'âge pour une personne seule est passé de 51 ans à 50 ans.

Nous invitons les locataires concernés à contacter sans plus tarder, *Revenu Québec*, pour obtenir le formulaire qu'ils devront remplir, afin de faire une demande pour le programme d'Allocation-logement. L'aide peut être accordée à compter du mois suivant la réception de la demande à Revenu Québec

Vous pouvez l'obtenir en contactant sans frais, le numéro de téléphone suivant :
1-855-291-6467. Il faut faire, par la suite, l'option 3, puis l'option 1.

Pour les personnes malentendantes, il faut communiquer au numéro de téléphone suivant :
1-800-361-3795.

Renseignements : Amélie Pelland
Coordonnatrice
Action-Logement Lanaudière
450-394-1778
Sans frais : 1-855-394-1778